



DIECTE de Mayotte



SÉMINAIRE PROGRAMMES HORIZONTALS EUROPÉENS À MAYOTTE

PROGRAMME COSME



CCIM- 16 septembre 2015

PROGRAMME COSME

Présentation générale

Les bénéficiaires

Les objectifs

- Accès au financement ;
- Accès aux marchés ;
- Conditions-cadres pour les entreprises ;
- Promotion de l'entrepreneuriat et de la culture entrepreneuriale.

Informations complémentaires et contacts



Cosme – Programme européen pour la compétitivité des entreprises et des PME

COSME est le programme pluriannuel européen (*DG Entreprises et Industrie de la Commission européenne*) pour la compétitivité des entreprises et des PME, doté d'un budget de 2,3 milliards d'euros pour la période 2014-2020. COSME s'appuie sur le succès de l'ancien programme pour la compétitivité et l'innovation (CIP).

A signaler : Différence entre Horizon 2020 et COSME :

- Le programme Horizon 2020 est dédié aux P.M.E. "innovantes" et à forte croissance dans leur phase de démarrage et d'expansion ;
- COSME intervient pour tout type d'entreprise et sur toutes les phases, notamment dans la phase de développement et de transmission d'entreprises.

Bénéficiaires du programme

Toutes les entreprises, y compris les non-innovantes ;

Les intermédiaires financiers (appel à manifestation d'intérêts pour la mise en œuvre des instruments financiers) ;

Les organismes publics/privés pour les appels à projets/ manifestations d'intérêts.



Les objectifs du programme

COSME vise à renforcer la compétitivité et la viabilité des entreprises de l'UE, à encourager la culture entrepreneuriale ainsi qu'à promouvoir la création de PME et leur croissance.

Il se décline autour de 4 grands objectifs:

- Faciliter l'accès des PME au financement ;
- Développer l'accès aux marchés, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union Européenne (UE) ;
- Améliorer les conditions-cadres pour les entreprises ;
- Promouvoir l'entrepreneuriat et la culture **entrepreneuriale**.



Dispositifs du programme

1. Accès au financement

Près de 1,4 milliard d'euros (soit 60 %) sont alloués aux deux instruments financiers du programme en 2014-2020. Ceux-ci seront mis en œuvre par le Fonds européen d'investissement (FEI).

Une facilité «garantie de prêts» permettra de financer les garanties ou contre-garanties pour les intermédiaires financiers (banques, sociétés de garanties, sociétés de location-vente) et les aider ainsi à augmenter le volume de prêts ou de locations-ventes proposés aux PME, dont certaines n'auraient autrement pas eu accès au crédit.

Une facilité «capital-investissement» permettra, via des fonds d'investissement, de fournir du capital-risque et du capital-développement aux entreprises en phase de croissance et de transmission.

Les intermédiaires financiers chargés de la mise en œuvre de ce dispositif sont pour la majorité les partenaires financiers habituels des entreprises.

Portail instruments financiers : <http://access2eufinance.ec.europa.eu>



2. Accès aux marchés

Des services concrets d'appui aux entreprises sont fournis, notamment via le Réseau Entreprise Europe (EEN), composé en France de divers organismes publics (CCI, ARI...) :

- Information sur la législation européenne et les programmes européens (Cosme, Horizon 2020, Fonds structurels...) ;
- Assistance pour trouver des partenariats (commerciaux, technologiques...) intra ou extra-européens ;
- Conseil sur les financements européens ;
- Soutien à l'innovation et au transfert de technologie (dont l'accès aux actions de Horizon 2020, instrument PME, projets collaboratifs...) ;
- Rétroaction (feedback) des PME sur la législation européenne.



PROGRAMME COSME

Outils et mesures d'aide à l'internationalisation proposés aux PME :

Le portail « Your Europe Business » destiné aux entreprises désireuses de s'internationaliser à l'intérieur de l'UE et leur offrant des guides pratiques sur les pays concernés, ainsi que la législation du Marché Unique ;

Portail « Your Europe Business » : <http://europa.eu/youreurope/business/>

Des centres d'assistance sur les droits de propriété intellectuelle en Chine, Amérique latine ou Asie du Sud-est, fournissant aux entreprises et à leur éco-système (organisations professionnelles, organismes publics) des conseils pratiques et juridiques de professionnels, que ce soit en personne, en ligne, par le biais d'ateliers ou de formations ;

Centre d'assistance IPR : http://www.iprhelpdesk.eu/SME_Corner

Centre d'assistance IPR Chine : <http://www.china-iprhelpdesk.eu/index.php>

Centre d'assistance IPR ASEAN : <http://www.asean-iprhelpdesk.eu/>



PROGRAMME COSME

Outils et mesures d'aide à l'internationalisation proposés aux PME (2) :

Le portail d'internationalisation des PME, proposant des informations (situation économique, barrières bureaucratiques, procédures de douane, régime de marchés publics) destinées à aider les entreprises à s'exporter dans des pays tiers et qui aura vocation à devenir leur point d'entrée unique pour l'internationalisation ;

Le financement du Centre UE-Japon pour la coopération industrielle, destiné à améliorer l'accès des entreprises européennes au marché japonais et à accroître les échanges commerciaux entre les deux pays, via entre autres la mise à disposition d'informations clés sur l'environnement commercial japonais ou la mise en oeuvre du programme d'échange d'ingénieurs et d'étudiants « Vulcanus in Japan ».

<http://www.eu-japan.eu/>



PROGRAMME COSME

3. Conditions-cadres pour les entreprises

COSME vise à améliorer les conditions-cadres pour les entreprises via cinq leviers :

- Réduction de la charge administrative et législative pesant sur les entreprises ;
- Identification et échange des bonnes pratiques entre administrations nationales, afin d'améliorer la politique des entreprises ;
- Mise en œuvre d'outils analytiques en vue de comparer les situations entre pays et de faciliter la préparation de la future législation ;
- Mise en place d'actions dédiées à des secteurs-clés, comme le tourisme ou le digital ;
- Moniteur de l'entrepreneuriat digital : <http://ec.europa.eu/enterprise/dem/> ;
- Développement d'actions dédiées groupes d'entreprises du même secteur -clusters (internationalisation via l'interclustering, formation des structures managériales) ;

Plateforme européenne de collaboration entre clusters : <https://www.clustercollaboration.eu/>



4. Promotion de l'entrepreneuriat et de la culture entrepreneuriale

En ligne avec le Plan d'action « Entrepreneuriat 2020 », COSME vise à mettre en valeur les compétences et les attitudes entrepreneuriales, notamment auprès des nouveaux entrepreneurs, des jeunes et des femmes. C'est dans ce cadre que s'inscrit le programme d'échanges Erasmus pour jeunes entrepreneurs ou le Réseau européen de mentors pour femmes entrepreneurs.



PROGRAMME COSME

Informations complémentaires

Pour toute information sur COSME :

La présentation du réseau de proximité Entreprises Europe (EEN) dédié à l'internationalisation et l'innovation des entreprises :

<http://www.dgcis.gouv.fr/politique-et-enjeux/europe/reseau-entreprise-europe>

La présentation du programme



de proximité des entreprises et des PME, COSME :

<http://www.dge.gouv.fr/politique-et-enjeux/programme-cosme>



PROGRAMME COSME

Contacts et autres sources

DGE : alexandra.calka@finances.gouv.fr

Pour les dispositifs en lien avec la propriété intellectuelle, contacter l'INPI :

www.inpi.fr/

Pour aller plus loin :

Le site de la DG Entreprises et Industrie de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/enterprise/initiatives/cosme/index_en.htm

Instruments financiers : <http://access2eufinance.ec.europa.eu>

Portail « Your Europe Business » : <http://europa.eu/youreurope/business/>

Helpdesk IPR : http://www.iprhelpdesk.eu/SME_Corner

Helpdesk IPR Chine : <http://www.china-iprhelpdesk.eu/index.php>

Helpdesk IPR ASEAN : <http://www.asean-iprhelpdesk.eu/>

Plateforme européenne de collaboration entre clusters : <https://www.clustercollaboration.eu/>

Moniteur de l'entrepreneuriat digital : <http://ec.europa.eu/enterprise/dem/>

Portail européen à destination des PME : http://ec.europa.eu/small-business/index_fr.htm



Merci pour votre attention

Jacques Launay

DIECCTE de Mayotte

Responsable du Pôle Entreprise, Emploi, Economie

06 39 69 88 98 – 02 69 61 95 95

jacques.launay@dieccte.gouv.fr

